

SOYONS VIGILANTS ! Ne nous laissons pas duper par des personnes malveillantes.

Restons tous vigilants !

Des personnes malveillantes se font actuellement passer pour des agents de nos structures. La méthode est connue : se faire passer pour un professionnel (éboueurs, facteurs, pompiers, plombier, serrurier, agent de compagnie d'électricité, de gaz ou d'eau, etc.), pour tromper les victimes et profiter de leur confiance pour abuser d'eux et leur dérober leurs valeurs (bijoux, argent). C'est une arnaque de plus en plus répandue.

Personne ne peut rentrer de force chez vous, sans votre consentement. Ce ne sont pas nos méthodes.

Pour faire entrer une personne à votre domicile, assurez-vous de la présence d'un voisin et ne laissez jamais un inconnu seul dans une pièce.

Ne divulguez en aucun cas l'endroit où vous rangez vos objets de valeur.

Gardez ces quelques réflexes de sécurité en tête pour vous prémunir d'une tentative de vol ou d'un repérage préalable à un cambriolage.

► Afin d'éviter toute déconvenue, des précautions indispensables sont à prendre. Tout agent se présentant à votre domicile, au nom d'ARLYSÈRE, du CIAS ARLYSÈRE, de votre mairie ou d'un autre organisme officiel (Trésor public, Engie, Véolia...) **doit pouvoir présenter une carte officielle ou un ordre de mission ou un ordre d'intervention. En cas de doute, vous pouvez contacter la Police en composant le 17 ou appeler la Gendarmerie de votre secteur.**

Pour rappel : l'Agglomération ARLYSÈRE et son CIAS sont des structures publiques.

Nos agents ne sont en aucun cas habilités à percevoir des sommes de votre part, de main à main, à votre domicile.

Les sommes exigibles par ARLYSÈRE et/ou son CIAS se font sur facture, avec émission d'un titre exécutoire, à notre effigie et à celle du Trésor Public, une fois le service ou la prestation réalisé et terminé. Dans le cas où vous souhaiteriez payer ces sommes en espèces, celles-ci doivent être remises directement à l'un de nos guichets : un reçu vous sera établi immédiatement, sur place. En aucun cas ce type de transaction ne

peut se faire à votre domicile directement. Les chèques que vous établissez quant à eux sont à faire à l'ordre du Trésor Public.

RESTONS TOUS VIGILANTS !